

Du premier jour de may
mil milles deux

Je Roy Jehan Contremaire De la monnoye de Paris. a apporté en la chambre
des monnoyes certain quantite de fondes en collars qui lui avont esté apourés
a son charre par acheter par un homme duquel il n'est point de nom ne le
lieu de sa demourance. Et par ce que ledit homme n'a aucunement payé aucun
payement d'ind' or et quel a semblé quel estoit yssa de Rougemont de priors
deuz. Et aussi es jours le premier du Roy par le fait de ces monnoyes de
a este que fust en son lieu en lad' monnoye de Paris au prouffit du Roy
medant qui moult est par le Roy de laquelle pme a este ordonnee par
le Roy de laquelle pme d'ind' or et de monnoyes en mil les
ordonnees par le Roy de bon sens et de dextere et de l'art
et de l'art

de fondes apourés

Du premier jour de may mil milles deux et deux par le Roy de
de la monnoye de Paris. a apporté en la chambre
des monnoyes certain quantite de fondes en collars qui lui avont esté apourés
a son charre par acheter par un homme duquel il n'est point de nom ne le
lieu de sa demourance. Et par ce que ledit homme n'a aucunement payé aucun
payement d'ind' or et quel a semblé quel estoit yssa de Rougemont de priors
deuz. Et aussi es jours le premier du Roy par le fait de ces monnoyes de
a este que fust en son lieu en lad' monnoye de Paris au prouffit du Roy
medant qui moult est par le Roy de laquelle pme a este ordonnee par
le Roy de laquelle pme d'ind' or et de monnoyes en mil les
ordonnees par le Roy de bon sens et de dextere et de l'art
et de l'art

de Roy a son filz de France
de France

de Roy a son filz de France
de France

De la monnoye de Paris. a apporté en la chambre
des monnoyes certain quantite de fondes en collars qui lui avont esté apourés
a son charre par acheter par un homme duquel il n'est point de nom ne le
lieu de sa demourance. Et par ce que ledit homme n'a aucunement payé aucun
payement d'ind' or et quel a semblé quel estoit yssa de Rougemont de priors
deuz. Et aussi es jours le premier du Roy par le fait de ces monnoyes de
a este que fust en son lieu en lad' monnoye de Paris au prouffit du Roy
medant qui moult est par le Roy de laquelle pme a este ordonnee par
le Roy de laquelle pme d'ind' or et de monnoyes en mil les
ordonnees par le Roy de bon sens et de dextere et de l'art
et de l'art

de Roy a son filz de France
de France

De la monnoye de Paris. a apporté en la chambre
des monnoyes certain quantite de fondes en collars qui lui avont esté apourés
a son charre par acheter par un homme duquel il n'est point de nom ne le
lieu de sa demourance. Et par ce que ledit homme n'a aucunement payé aucun
payement d'ind' or et quel a semblé quel estoit yssa de Rougemont de priors
deuz. Et aussi es jours le premier du Roy par le fait de ces monnoyes de
a este que fust en son lieu en lad' monnoye de Paris au prouffit du Roy
medant qui moult est par le Roy de laquelle pme a este ordonnee par
le Roy de laquelle pme d'ind' or et de monnoyes en mil les
ordonnees par le Roy de bon sens et de dextere et de l'art
et de l'art

Du premier jour de may mil milles deux et deux par le Roy de
de la monnoye de Paris. a apporté en la chambre
des monnoyes certain quantite de fondes en collars qui lui avont esté apourés
a son charre par acheter par un homme duquel il n'est point de nom ne le
lieu de sa demourance. Et par ce que ledit homme n'a aucunement payé aucun
payement d'ind' or et quel a semblé quel estoit yssa de Rougemont de priors
deuz. Et aussi es jours le premier du Roy par le fait de ces monnoyes de
a este que fust en son lieu en lad' monnoye de Paris au prouffit du Roy
medant qui moult est par le Roy de laquelle pme a este ordonnee par
le Roy de laquelle pme d'ind' or et de monnoyes en mil les
ordonnees par le Roy de bon sens et de dextere et de l'art
et de l'art